

Les demandeurs d'asile participent au bien commun

Francine Stettler (UDC)

Nombreuses personnes demandeuses d'asile dans le Canton du Jura n'obtiennent pas de contrat de travail. L'AJAM met en place différents systèmes d'intégration des personnes d'origine étrangère. Toutefois, il n'est jamais question de demander un engagement de leur part.

Le domaine de l'asile engloutit chaque année des milliards de francs suisses, alors qu'il y a des personnes menacées dans leur vie et leur intégrité physique. De plus en plus de migrants économiques visitent notre pays. En règle générale, ceux-ci obtiennent au moins le statut F malgré le rejet de leur demande d'asile, car leur pays d'origine refuse de reprendre ses propres ressortissants.

Selon le droit international, il est permis et raisonnable de faire travailler les demandeurs d'asile pour permettre une occupation régulière de ces derniers et par ce biais réduire les coûts qu'ils occasionnent à la communauté.

Les domaines de travail possibles sont les suivants :

- Aide à l'élimination des déchets;
- Aide à l'élimination des tags;
- Aide à l'entretien et à la maintenance des espaces verts;
- Aide au déneigement;
- Aide dans les hôpitaux, les maisons de retraite et les centres de soins;
- Aide à l'encadrement de demandeurs d'asile;
- Aide sur les chantiers routiers;
- Aide à divers travaux agricoles.

L'important est que ces personnes intègrent une structure de travail régulière, participent effectivement au bien commun et aident ainsi à supporter au moins une partie des coûts qu'elles occasionnent.

Nous demandons au Gouvernement de modifier le droit en vigueur ou de le compléter de la manière suivante : les personnes relevant du domaine de l'asile et bénéficiant d'un statut B, S, N ou F doivent, pour autant qu'elles soient adultes, aptes au travail, sans obligation de prise en charge et sans travail, participer au bien commun par le biais d'un travail.

Francine Stettler (UDC)

Co-signataires

- Yves Gigon (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Didier Spies (UDC)

- Romain Schaer (UDC)
- Irmin Rais (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)
- Claude Gerber (UDC)

Intervention déposée officiellement le 26 avril 2023